

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

**Vademecum – dernier compte-rendu d'exécution sur l'évaluation
au 31 décembre 2011**

Note préliminaire importante :

Conformément à la convention relative à votre expérimentation, le versement de l'avant-dernière tranche de subvention est subordonné à la remise d'un compte-rendu d'exécution. La qualité des informations produites, notamment celles concernant l'emploi des crédits versés par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, est indispensable pour vérifier que l'exécution de l'expérimentation est conforme aux termes de la convention ou que, le cas échéant, des ajustements doivent être effectués sur ladite convention.

Les évaluateurs soumis à la remise de ce compte-rendu pour le second semestre 2011 sont ceux dont la convention se termine entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2012.

Le cadre du rapport final sera transmis aux évaluateurs non concernés par la remise du compte-rendu d'exécution.

Pour mémoire, le rapport final doit être remis dans les 3 mois suivant la fin de la convention.

Ce document a vocation à rappeler la façon dont le compte-rendu d'exécution devra être rédigé par l'évaluateur du projet. Vous trouverez ici le détail du remplissage attendu en termes d'éléments financiers.

Le porteur de projet doit rédiger un rapport similaire.

Ce compte-rendu doit rendre compte de la réalisation du protocole d'évaluation prévu par la convention, et de la capacité du protocole mis en œuvre à atteindre les objectifs initialement fixés. **Etant donné qu'il s'agit du dernier compte-rendu d'exécution, il est centré sur la collecte de données mise en place au cours de toute la durée de l'évaluation.**

Les autres informations contenues dans ce rapport (notamment les informations financières) concerneront le second semestre 2011, c'est-à-dire la période écoulée depuis le dernier compte-rendu d'exécution (juin 2011). Les éléments antérieurs pourront être rappelés en tant qu'ils permettent de comprendre la situation présente.

Ce compte-rendu d'exécution ne sera pas rendu public.

Ce compte-rendu présentera une longueur maximale de 10 pages et ne comprendra pas d'annexes.

Si vous souhaitez nous faire parvenir des documents annexes (rapports, compte-rendu de comité de pilotage, supports de communication écrits ou électroniques, etc.) merci de le faire soit par courrier, soit par courriel à l'adresse fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr, en précisant en objet votre numéro de projet (APX_XXX).

Le compte-rendu d'exécution devra être un document rédigé et ne pourra pas consister en une liste d'informations brutes. Chacune des informations rapportées dans ce document devra être expliquée et justifiée de façon claire.

Le compte-rendu d'exécution doit obligatoirement être déposé en ligne sur l'extranet du site www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse, avant le 31 janvier 2012, grâce aux codes d'accès qui vous ont été précédemment communiqués.

La trame de ce compte-rendu vous a été communiquée par courriel. Elle est également téléchargeable sur l'extranet du FEJ. La trame détaille les attentes en termes de remplissage en italique, qui seront supprimées par l'évaluateur lors du remplissage. Cette trame doit être respectée. En voici le plan :

- I/ Rappel des objectifs de l'évaluation**
- II/ Difficultés rencontrées lors des six derniers mois**
- III/ Collecte de données réalisée sur l'ensemble de l'évaluation**
 - a. Questionnaires
 - b. Entretiens individuels
 - c. Entretiens collectifs
 - d. Analyse documentaire
 - e. Observation directe
 - f. Observation participante
 - g. Autre(s) outil(s)
- IV/ Calendrier des six derniers mois et calendrier à venir**
- V/ Facteurs de coûts et aspects budgétaires**
- VI/ Partage d'information et autres commentaires**

Les aspects financiers (partie V/) doivent être remplis comme suit :

a. Dans le premier tableau relatif au bilan de l'exécution financière pour l'année 2011, pour ce qui concerne **les charges**, il faut reporter, dans la colonne « prévu », de manière détaillée le montant et l'objet des dépenses prévues (*ne pas se limiter aux seules têtes de chapitres*) tels que figurant, en annexe financière de la convention pour l'année 2011. En regard, dans la colonne « réalisé », il faut reporter le montant de **dépenses effectives** au 31 décembre 2011. Pour ce qui concerne **les produits**, indiquer dans la colonne « prévu » les montants figurant en annexe à la convention, et dans la colonne « réalisé », reporter les montants de **recettes effectives** au 31 décembre 2011.

Dans l'hypothèse où l'évaluation ne serait pas exclusivement financée par le FEJ et afin d'avoir une vision claire sur l'utilisation de la subvention du FEJ, il convient de renseigner également le second tableau synthétique tant sur la dépense réalisée que sur la prévision de report sur l'année 2012 en cas de sous-consommation de la subvention, ce qui permettra éventuellement d'identifier des ajustements à opérer sur la subvention FEJ.

Une explication rédigée permettra de lire ces chiffres de façon éclairée en mettant en lumière les facteurs de coût, et d'expliciter les éventuels écarts entre prévision et exécution. Cette rubrique devra de manière générale aborder les dépenses effectuées pour l'évaluation depuis

le démarrage de l'expérimentation, ainsi que les prévisions de dépenses pour la suite de l'évaluation. Il est impératif d'alerter sur d'éventuelles difficultés rencontrées ou pressenties.

Les points suivants pourront également faire l'objet d'une description particulière permettant d'expliquer les chiffres reportés dans le tableau, si cela s'avère pertinent :

- variations éventuelles du budget alloué à l'évaluation depuis la version initiale ;
- causes de ces variations ;
- conséquences en termes de contenu de l'évaluation ;
- solutions proposées ou effectivement mises en œuvre ;
- recrutement éventuel d'une personne dédiée spécifiquement à l'évaluation du projet.

b. Le tableau de budget prévisionnel pour 2012 est à renseigner en cas de modification par rapport à ce qui est prévu en annexe financière de la convention. Par exemple en cas de report d'un solde positif sur le bilan financier de l'année 2011, ou en cas de reventilation entre différentes lignes financières.

Ces modifications éventuelles seront explicitées par une analyse rédigée à la suite du tableau.

Les facteurs de coûts et autres aspects budgétaires du projet liés à l'évaluation devront être explicités dans cette rubrique.

Il est important en effet d'avoir les éléments de coûts précis et contextualisés pour pouvoir envisager l'impact financier d'une éventuelle extension ou généralisation.